



COMMUNE DE GASNY  
DEPARTEMENT DE L'EURE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration d'un périmètre délimité des abords de l'ancien prieuré Saint Nicaise de la commune de Gasny

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gasny, du 25/08/2025 au 26/09/2025, soit pour une durée de 1 mois.

Monsieur Serge DE SAINTE MARESVILLE a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gasny pendant toute la durée de l'enquête, du 25/08/2025 au 26/09/2025 :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Mercredi de de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Samedis 6 ; 13 et 20 septembre de 8h30 à 12h.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de l'enquête publique auprès de la commune de Gasny, dès la publication du présent avis.

Les pièces du dossier sont également consultables sur internet, à l'adresse suivante : [www.gasny.fr](http://www.gasny.fr)

Les observations et propositions pourront être déposées par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [urbanisme@gasny.fr](mailto:urbanisme@gasny.fr) à l'attention du commissaire enquêteur et également par correspondance à la mairie de Gasny, 42 rue de Paris, 27620 Gasny, avant le 19/09/2025.

Un registre destiné à recevoir les observations éventuelles sera ouvert pendant la période de l'enquête publique et sera présent à la mairie de Gasny.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Gasny pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 25/08/2025 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 04/09/2025 de 14h00 à 17h00
- Samedi 13/09/2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 26/09/2025 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Gasny et à la Préfecture d'Evreux, pour être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue d l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur le Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration d'un périmètre délimité des abords de l'ancien prieuré Saint Nicaise de la commune de Gasny ; il pourra au vu des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur ; décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Gasny.